

# **La charte nordique des bateaux à clins**

## **Charte pour la préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins**

Présentée lors de la conférence sur les traditions nordiques en  
matière de bateaux à clins, Roskilde et Holbæk,  
21. – 22 septembre 2023

Le groupe de pilotage nordique pour l'inscription des traditions nordiques en matière de bateaux à clins sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO a élaboré cette charte et a adopté ce qui suit :

### **Introduction**

---

- Les traditions en matière de bateaux à clins constituent un élément essentiel du patrimoine culturel des peuples des pays nordiques, y compris des peuples autochtones et des minorités.
- Les traditions nordiques en matière de bateaux à clins doivent être préservées en tant que patrimoine culturel immatériel vivant.
- La préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins doit se fonder sur la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- La préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins doit se fonder sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- La préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins, en tant que patrimoine culturel vivant, doit promouvoir des conditions-cadres, des ressources et des environnements favorables à la pratique de la tradition.
- Certains éléments du patrimoine nordique en matière de bateaux à clins sont menacés. Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates en allouant les ressources et les outils nécessaires à une protection adéquate.

### **Objectif**

---

#### *Article 1er Objectif*

L'objectif de cette charte est de contribuer à la préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins, en tant que patrimoine culturel vivant.

## *Article 2 Principes de préservation*

Les principes directeurs concernant la transmission et la perpétuation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins doivent être formulés conjointement au niveau des pays nordiques. Ils contribueront à la préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins, en mettant l'accent sur les traditions de construction et leur utilisation au niveau local.

## **Définitions**

---

### *Article 3 Le bateau à clins*

De multiples variantes du bateau à clins sont répertoriées dans les pays nordiques. Les planches du bateau sont assemblées à l'aide de clous en fer, en cuivre ou en bois, ou encore à l'aide de liber de tilleul, de racines ou d'autres matériaux. Toutes ces embarcations ont en commun leurs bordages constitués de planches qui se chevauchent les unes les autres. Aujourd'hui comme hier, les charpentiers de marine travaillent selon les pratiques locales et en fonction des desiderata des acheteurs, de l'usage assigné au bateau, des zones maritimes et des conditions dans lesquelles il est appelé à naviguer. La proximité avec la nature s'avère, dans ce contexte, particulièrement importante. Les charpentiers de marine vont souvent chercher eux-mêmes les arbres dont ils ont besoin en forêt et sont très exigeants quant à la qualité des matériaux. Cette méthode de construction est grosso modo la même pour tous les bateaux à clins des pays nordiques.

### *Article 4 Patrimoine culturel immatériel et tradition vivante*

Les traditions nordiques en matière de bateaux à clins doivent être considérées comme un patrimoine culturel immatériel et des traditions vivantes transmises de génération en génération qui se sont développées au cours de milliers d'années. Les traditions en matière de bateaux à clins sont diverses et adaptées aux conditions locales et à une utilisation durable. Un peu partout dans les pays nordiques, les chantiers navals traditionnels, les associations locales, les musées, les établissements d'enseignement et divers autres acteurs transmettent les savoir-faire en matière de construction et d'utilisation de ces bateaux, à travers des promenades en mer, des stages de navigation à la rame ou à la voile, des rassemblements, des rendez-vous de pêche, des formations et diverses activités de plein air axées sur le respect de l'environnement.

### *Article 5 Domaines de savoir-faire associés*

Les savoir-faire et les compétences traditionnelles des artisans qui fabriquent des cordages, des voiles, des clous de bateau, du goudron, du chanvre, de l'huile de lin, des outils et d'autres matériaux nécessaires à la construction ou à l'entretien des bateaux à clins représentent également une composante des traditions des bateaux à clins.

### *Article 6 Localisation géographique*

Les personnes, les acteurs, les organisations et les institutions qui transmettent les savoir-faire ou favorisent la pratique d'activités liées aux bateaux à clins se trouvent dans les zones côtières et marines, les fjords, les îles, les rivières et les voies navigables du Danemark, des îles Féroé, de Finlande, d'Islande, de Norvège, de Suède et des îles Åland. Les porteurs de traditions et les communautés samies et kvènes se trouvent dans les régions arctiques et subarctiques de la Finlande, de la Norvège et de la Suède. La construction et l'entretien sont effectués dans des chantiers navals, des ateliers, des centres culturels côtiers et des musées. Les traditions en matière de bateaux à clins sont également pratiquées dans des régions voisines des pays nordiques, et notamment dans les pays riverains de la mer Baltique et de la mer du Nord.

### *Article 7 Définition détaillée dans le texte d'inscription*

La source principale pour une définition détaillée des traditions nordiques en matière de bateaux à clins se trouve dans le document suivant "UNESCO, 16.COM 8.b., section 1. Identification et définition de l'élément"

### *Article 8 Les porteurs de traditions gèrent le patrimoine culturel*

Le patrimoine culturel immatériel associé à la tradition en matière de bateaux à clins est géré et perpétué par les porteurs de tradition et les praticiens eux-mêmes. Ce sont eux qui ont le droit de reconnaître les traditions nordiques en matière de bateaux à clins comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Cela doit constituer la base des futurs travaux de préservation.

## **La préservation par l'utilisation**

---

### *Article 9 La préservation par l'utilisation*

Le principe fondamental de la transmission des savoir-faire concernant les traditions nordiques en matière de bateaux à clins est *la préservation par l'utilisation*.

### *Article 10 Savoir-faire traditionnels*

Les savoir-faire concernant les traditions nordiques en matière de bateaux à clins se sont transmis de génération en génération. Cette perspective constitue la base des futurs travaux de préservation. Dans la mesure du possible, la construction et l'utilisation doivent reposer sur les savoir-faire locaux et traditionnels.

### *Article 11 Le marché*

Pour que la tradition perdure, les charpentiers de marine doivent pouvoir vivre de leur activité. Pour ce faire, il convient de développer et de soutenir les activités commerciales de ce secteur. La charte doit encourager les actions commerciales et marketing visant à promouvoir la construction et l'entretien d'un plus grand nombre de bateaux à clins et leur utilisation.

## **Responsabilité, soutien et conditions-cadres**

---

### *Article 12 Ressources, soutien et conditions-cadres*

Il est impératif de développer des lieux d'apprentissage appropriés, des conditions-cadres et un soutien aux communautés locales afin de permettre la mise en pratique des traditions en matière de bateaux à clins. Cela comprend également des lieux d'apprentissage physique tels que des hangars à bateaux, des ateliers, des centres culturels côtiers et des musées pour la construction, l'entretien et l'utilisation, qui fournissent un cadre adapté à la mise en pratique de savoir-faire et à l'apprentissage. Ces activités sont également fortement dépendantes des aides publiques et de l'offre de formation.

### *Article 13 Responsabilité*

Les États parties des pays nordiques sont formellement responsables de prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire. Par préservation, on entend ici les mesures visant à garantir la viabilité des traditions nordiques en matière de bateaux à clins, notamment la cartographie, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, le renforcement et la perpétuation, en particulier par le biais de l'éducation formelle et informelle. Pour cela, ces états doivent impliquer le plus possible les communautés locales, les groupes et les individus qui développent et perpétuent les savoir-faire et les pratiques liées aux traditions nordiques en matière de bateaux à clins.

### *Article 14 Nécessité d'une action immédiate*

Certains éléments du patrimoine nordique en matière de bateaux à clins sont menacés. Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates en allouant les ressources et les outils nécessaires à leur sauvegarde.

### *Article 15 Documents faisant autorité*

Parallèlement à la Convention de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine culturel immatériel, la charte nordique des bateaux à clins s'appuie sur l'inscription des traditions nordiques en matière de bateaux à clins sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. En se référant au document «Traditions nordiques des bateaux à clins, inscription, UNESCO, 16.COM 8.b ».

Ces deux textes, la convention et l'inscription, doivent être considérés comme des documents directeurs faisant autorité concernant les travaux futurs sur la préservation et la gestion des traditions nordiques en matière de bateaux à clins.

### *Article 16 Plans de préservation nordiques et nationaux*

Les dispositions de la présente charte doivent être suivies par des plans de préservation pluriannuels au niveau nordique et national. La périodicité de ces plans de préservation doit suivre celle des rapports des États parties à l'UNESCO, afin que

l'on sache clairement quelles mesures et quels programmes ont été mis en œuvre pour garantir une préservation et une gestion appropriées des traditions nordiques en matière des bateaux à clins, par les autorités et les acteurs qui en ont la charge.

---

Les personnes, ci-dessous, ont participé aux travaux du groupe de pilotage en charge de l'élaboration de la Charte pour la préservation des traditions nordiques en matière de bateaux à clins :

Anders Bolmstedt (Association Allmogebåtar, Suède)  
Astrid Olhagen (Association Ålands Skötsbåtförening, Åland)  
Fredrik Leijonhufvud (Ecole Skeppsholmens Folkhögskola, Suède)  
Heini Hátún (Îles Féroé)  
Johanna Björkholm (Association KulturÖsterbotten, Finlande)  
Kirsten "Pipsen" Monrad Hansen (Association Han Herred Havbåde, Danemark)  
Kristina Djurhus Christiansen (Musée national, Îles Féroé)  
Lars Leijon (Association Allmogebåtar, Suède)  
Ove Stødle (Mearrasiida/Centre sami de compétences maritimes, Norvège/Laponie)  
Sami Uotinen (Association Suomen puuveneilijät, Finlande)  
Sigurbjörg Árnadóttir (Société des phares de la culture côtière islandaise, Islande)  
Søren Nielsen (Musée des bateaux viking, Danemark)  
Tore Friis-Olsen (Association KYSTEN, Norvège)  
Tove Aurdal Hjellnes (Association KYSTEN, Norvège)  
Ture Møller (Association Kystliv Holbæk, Danemark)

La charte est rédigée dans les langues nordiques, ci-dessous : Danois, finnois, féroïen, islandais, kvène, sami du Nord, norvégien et suédois, mais aussi anglais et français. Toutes les versions ont la même validité.

5 septembre 2023, Groupe de pilotage nordique pour l'inscription des traditions nordiques en matière des bateaux à clins sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO